

INFORMATIONS AUX HABITANTS

(Moselle) *

1. ARRETE PREFECTORAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA VENTE AU DETAIL ET LE TRANSPORT DE CARBURANT DANS LES COMMUNES DE LA MOSELLE.

L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de tout carburant, par jerricans, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers, sont interdits dans tous les points de distribution situés sur les communes du département de la MOSELLE du **dimanche 15 décembre 2019 au jeudi 02 janvier 2020**, à l'exception des produits spécifiquement destinés à l'alimentation d'appareils de chauffage individuels.

L'arrêté préfectoral peut être consulté dans le tableau d'affichage extérieur de la mairie.

2. ARRETE PREFECTORAL D'INTERDICTION D'UTILISATION DE PETARDS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le port, le transport et l'utilisation d'**artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, qu'elle qu'en soit la catégorie, sont interdits du 15 décembre 2019 au 02 janvier 2020** sur la voie publique ou en direction de la voie publique et dans les autres lieux de grands rassemblements, notamment les enceintes sportives. L'interdiction préfectorale ne vaut cependant pas pour les catégories **C1, F1, C2 et F2**.

L'arrêté préfectoral peut être consulté dans le tableau d'affichage extérieur de la mairie.

3. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE COMPOST.

Les foyers intéressés par une mise à disposition gratuite de compost (max 100 kg par foyer) se présenteront à la décharge des déchets verts, rue des Fleurs, le **mercredi 08 janvier 2020** de 9h à 12h et de 13h à 16h. Se munir SVP de contenants pour la récupération du compost.

4. MODIFICATION DE LA TOURNEE DE RAMASSAGE MULTIFLUX APRES NOËL.

Le ramassage MULTIFLUX aura lieu **samedi 28 décembre 2019** à partir de 5h du matin au lieu du jeudi 26 décembre 2019 (férié). Veuillez sortir vos bacs la veille au soir.

Une collecte de sapins de Noël sera réalisée le **mercredi 08 janvier 2020** en porte à porte. Attention, les sapins décorés de neige artificielle devront être ramenés en déchèterie ainsi que ceux placés dans des sacs à sapin.

5. FERMETURE DE LA MAIRIE LE MARDI 31 DECEMBRE 2019 ET LE JEUDI 02 JANVIER 2020.

Le secrétariat de la mairie sera fermé le mardi 31 décembre 2019 et le jeudi 02 janvier 2020.

St-Jean Rohrbach, le 18 décembre 2019. Le maire Cyril FETIQUE

